

des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de SAINT-BRICE-COURCELLES

Séance du 15 AVRIL 2022

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	25	23

Date de la Convocation  
06 Avril 2022

Date d'Affichage :  
06 Avril 2022

Objet de la Délibération :

AFFRECTION DU  
RESULTAT DE  
L'EXERCICE 2021  
N°2022-14

L'an deux mille vingt-deux, le quinze avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de Saint Brice Courcelles, sous la présidence de Madame Evelyne QUENTIN, Maire.

**Présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Madame Patricia BALAVOINE, Monsieur Pascal VERNANT, Monsieur Vincent CHRISTOPHE, Madame Cécile SAUSSET, Monsieur AZZEDINE DJOUADI, Monsieur Romain BARBEY, Madame Nathalie VERRONEAU, Madame Marylène SAVIO et Monsieur Yohann CAMUS qui avaient donné respectivement pouvoir à Monsieur Philippe MALNUI, Monsieur Philippe MALNUI, Monsieur Gilles PERSINET, Madame Aurélie PAROCHE, Monsieur Jean-Luc SENE, Monsieur Gilles PERSINET, Madame Mélissa GALASSO, Madame Ambre PERIGUEY et Monsieur Laurent GONDEL

**Absents excusés** : Monsieur Nicolas SAINGERY

**Absents** : Madame Corinne MAUDUIT

**Secrétaire** : Monsieur Dominique PARGNY

*Rapporteur : Madame Evelyne QUENTIN*

Par délibération n°2022-14, le conseil municipal a adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Recettes réelles de fonctionnement 2021	4 857 638,40 €
Dépenses réelles de fonctionnement 2021	4 003 651,69 €
<b>Résultat 2021</b>	<b>853 986,71 €</b>
Résultats antérieurs	7 028 731,43 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>7 882 718,14 €</b>
INVESTISSEMENT	
Recettes réelles d'investissement 2021	870 962,89 €
Dépenses réelles d'investissement 2021	1 244 208,11 €
<b>Résultat 2021</b>	<b>-373 245,22 €</b>
Résultats antérieurs	1 698 942,00 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>1 325 696,78 €</b>
TOTAL	
Résultat cumulé	9 208 414,92 €

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2021, repris ci-après :

INVESTISSEMENT	
Restes à réaliser 2021	1 482 840,42 €

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2022,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, est invité à décider d'affecter au budget 2022, le résultat de l'exercice 2021 de la façon suivante :

- affectation en réserves (excédents de fonctionnement capitalisés – compte 1068) du montant nécessaire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2021, soit 157 143,64 € ;
- report de l'excédent, en recettes de fonctionnement, à la ligne R 002 (excédent de fonctionnement reporté), pour un montant de 7 725 574,50 €

Après en avoir délibéré par 21 voix Pour et 2 Abstentions, le conseil municipal

#### DECIDE

d'affecter au budget 2022, le résultat de l'exercice 2021 de la façon suivante :

- affectation en réserves (excédents de fonctionnement capitalisés – compte 1068) du montant nécessaire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2021, soit 157 143,64 € ;
- report de l'excédent, en recettes de fonctionnement, à la ligne R 002 (excédent de fonctionnement reporté), pour un montant de 7 725 574,50 €

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent rapport peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au Représentant de l'Etat chargé du contrôle de légalité.

*Pour extrait conforme,*

*Le Maire*



Evelyne QUENTIN